

DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

Session de Paris

DU 1^{er} AU 8 AOUT 1889

STATUTS ET RÉGLEMENT

PARIS

IMPRIMERIE JULES MORIEU

47, Rue des Saints-Pères, 47

—
1888



DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

Session de Paris

DU 1^{er} AU 8 AOUT 1889

STATUTS ET RÈGLEMENT

EXPOSÉ :

Le premier Congrès international d'Anthropologie criminelle qui s'est réuni à Rome en 1885, avait désigné dans sa séance du 22 novembre une Commission permanente ayant mission de préparer la deuxième Session qui doit siéger à Paris en 1889.

Un vote de l'assemblée désigna pour former cette Commission MM. MOLESCHOTT, Président, Théophile ROUSSEL, LACASSAGNE, MAGITOT, MOTET, SERGI, FERRI, GAROFALO et MAYOR, Secrétaire.

La Commission permanente, par une décision en date du 15 avril 1888, a transmis ses pouvoirs à une sous-commission française composée de MM. Théophile ROUSSEL, LACASSAGNE, MOTET, MAGITOT et spécialement chargée du soin d'organiser le Congrès de 1889, ainsi que l'exposition d'Anthropologie criminelle à l'Exposition universelle de Paris.

BUREAU
ET COMITÉ D'ORGANISATION
du Congrès de Paris de 1889.

Président d'honneur : M. le D^r BROUARDEL, doyen et professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine et de la Société d'Anthropologie de Paris.

Président : M. le D^r Théophile ROUSSEL, Sénateur, membre de l'Académie de médecine, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

Vice-Présidents : MM. Le D^r LACASSAGNE, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon, ancien président de la Société d'Anthropologie de Lyon, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

Le D^r MOTET, médecin-expert près les tribunaux, membre de la Société d'Anthropologie de Paris, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

Secrétaire Général : M. Le D^r MAGITOT, membre de l'Académie de médecine, ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

MEMBRES DU COMITÉ

MM. Le D^r Pozzi, président de la Société d'Anthropologie de Paris, agrégé de la Faculté de médecine.

Le D^r Mathias DUVAL, vice-président de la Société d'Anthropologie de Paris, professeur à la Faculté de médecine et à l'École d'Anthropologie, membre de l'Académie de médecine.

Le D^r BALL, Professeur de Clinique des maladies mentales à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine et de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r LETOURNEAU, secrétaire-général et ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris, professeur à l'École d'Anthropologie.

Le D^r TOPINARD, ancien secrétaire-général de la Société d'Anthropologie de Paris, professeur à l'École d'Anthropologie.

M. PLOIX (Ch.), ingénieur hydrographe en chef de la marine, en retraite, ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r HERVÉ, secrétaire-général adjoint de la Société d'Anthropologie de Paris, professeur à l'École d'Anthropologie.

Le D^r MANOUVRIER, professeur à l'École d'Anthropologie, archiviste de la Société d'Anthropologie de Paris.

MM. Le D^r BORDIER, professeur à l'École d'Anthropologie, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r FAUVELLE, secrétaire de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r DELASIAUVE, médecin honoraire de la Salpêtrière, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r BLANCHE, membre de l'Académie de médecine, médecin-expert près les tribunaux, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r MESNET, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Le D^r LABORDE, membre de l'Académie de médecine et de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r Jules FALRET, médecin de la Salpêtrière, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r COLLINEAU, membre de la Société d'Anthropologie de Paris, vice-président de la Société pour l'instruction élémentaire.

Le D^r A. VOISIN, médecin de la Salpêtrière, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r MAGNAN, médecin de l'Asile Sainte-Anne, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le D^r FÉRÉ, médecin de l'hospice de Bicêtre.

TARDE, juge d'instruction à Sarlat (Dordogne).

MM. Alphonse BERTILLON, chef du Service d'identification à la Préfecture de police, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

GARAUD, professeur de droit criminel à la Faculté de droit de Lyon (Rhône).

Le D^r Henri COUTAGNE, médecin-expert près les tribunaux de Lyon, membre de la Société d'Anthropologie de Lyon (Rhône).

Le D^r BOURNET, secrétaire de la rédaction des Archives d'Anthropologie criminelle de Lyon, membre de la Société d'Anthropologie de Lyon.

RÈGLEMENT

ART. 1^{er}. — La deuxième Session du Congrès international d'Anthropologie criminelle, se réunira à Paris du jeudi 1^{er} au jeudi 8 Août 1889.

ART. 2. — Les Séances auront lieu dans le local de la Société d'Anthropologie de Paris, 15, rue de l'École-de-Médecine.

ART. 3. — Le droit d'admission au Congrès est fixé à 20 francs. Les souscripteurs recevront gratuitement le volume des comptes rendus des travaux de la Session.

ART. 4. — Les demandes d'admission devront être adressées, avec le montant de la cotisation, au secrétaire général. Le Comité prie instamment les personnes qui désirent prendre part au Congrès d'envoyer leur adhésion le plus tôt possible.

ART. 5. — Le Comité d'organisation publiera ultérieurement le programme complet des questions posées au Congrès et les travaux des rapporteurs. Ce programme sera adressé dès le 1^{er} Janvier 1889 à tous les souscripteurs qui auront envoyé leur adhésion avant cette époque. Il contiendra en outre la liste des adhérents.

ART. 6 — Les souscripteurs au Congrès auront droit à tous les avantages ou réductions sur les prix de voyage qui pourront être obtenus des Compagnies de chemins de fer français ou étrangers.

ART. 7. — Un avis ultérieur fera connaître aux souscripteurs les voies et moyens pour l'expédition des pièces et objets devant composer l'Exposition d'Anthropologie criminelle à l'Exposition universelle de Paris.

ART. 8. — Toutes les communications relatives au Congrès, demandes d'admission, désignations de questions, ouvrages, manuscrits ou imprimés, etc., doivent être adressées au Secrétaire-général : D^r MAGITOT, 8, rue des Saints-Pères, à Paris.



QUESTIONS
POSÉES AU CONGRÈS DE 1889
ET ACCEPTÉES PAR LE COMITÉ
(Première Liste)

I.

Existe-t-il des caractères anatomiques propres aux criminels. — Les criminels présentent-ils en moyenne certains caractères anatomiques particuliers ? — Comment doit-on interpréter ces caractères ?

Rapporteur : M. le D^r Mañouvier, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris.

II.

De l'Atavisme chez les criminels.

Rapporteur : M. le D^r Bordier, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris.

III.

Lorsqu'un prévenu a été reconnu coupable, peut-on établir, par l'Anthropologie criminelle, la classe de criminels à laquelle il appartient ?

Rapporteur : M. le Baron R. Garofalo, substitut du procureur du Roi, à Naples (Italie).

IV.

Des perversions morales et affectives chez les enfants.

Rapporteur : M. le D^r Magnan, médecin de l'Asile Sainte-Anne, membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

V.

De l'Éducation correctionnelle.

Réformes en rapport avec les données de la biologie et de la sociologie criminelles.

Rapporteur : M. le Dr Motet, vice-président du Congrès.

VI.

De l'Anthropologie criminelle considérée comme une branche de l'Anthropologie juridique. — Sa place dans l'Anthropologie.

Rapporteur : M. le Dr Manoucrier, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris.

VII.

Les anciens et les nouveaux fondements de la responsabilité morale.

Rapporteur : M. Tarde, juge d'instruction à Sarlat (Dordogne).

VIII.

De la libération conditionnelle.

Quels sont, en s'appuyant sur les données de la biologie criminelle, les individus auxquels elle peut être accordée ou devrait être refusée.

Rapporteur : M. le Dr Semal, directeur des Asiles d'aliénés de l'État, Mons (Belgique).

IX.

Du signalement anthropométrique et descriptif chez les sujets de 15 à 20 ans.

Rapporteur : M. Alphonse Bertillon, chef du service d'identification à la préfecture de Police.

X.

Dégénérescence mentale et simulation de la folie. — Rapports réciproques.

Rapporteur : M. le Dr Paul Garnier, médecin en chef de l'infirmerie spéciale de la Préfecture de police.

CONGRES INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

2^e Session. — Paris 1889

15, Rue de l'École-de-Médecine

